



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- - - -

74240

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 19 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

2025.48

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2025

**MODIFICATION DU
 TABLEAU DES
 EMPLOIS**

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – CURTIL – PIGNY A. – PIGNY R. – FOURNIER – SIMULA – CORNEC – CHARPENTIER-LOMBARD – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH

Etaient absents représentés : Procuration de Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Denis JUGET, Yannick LE PRIOL, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, José Fernando RUIZ, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Afin d'actualiser le tableau des emplois aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sans incidence sur le nombre de postes créés. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'acter les modifications suivantes :

Service	Poste	Ancien cadre d'emplois	Nouveau cadre d'emplois	Date d'effet
Action culturelle, communication, sport et vie associative	Responsable de l'action culturelle, de la communication, du sport et de la vie associative à temps complet	Animateurs (B)	Rédacteur territoriaux (B)	1 ^{er} juin 2025
Enfance Jeunesse et Politique de la Ville	Référent parcours réussite éducative (PRE)	Adjoints d'animation (C)	Adjoints d'animation (C) et adjoints administratifs (C)	1 ^{er} juin 2025
	Responsable extra et péri scolaire	Adjoints administratifs (C)	Adjoints d'animation (C) et adjoints administratifs (C)	1 ^{er} juin 2025

Service	Poste	Ancien cadre d'emplois	Nouvel intitulé de poste	Nouveau cadre d'emplois	Date d'effet
Action sociale	Coordinateur prévention animation et autonomie	Assistants socio-éducatifs (A)	Coordinateur senior et handicap	Assistants socio-éducatifs (A) Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux (B) Rédacteurs territoriaux (B)	1 ^{er} juin 2025

Service	Poste	Ancien cadre d'emplois	Nouveau service	Nouvel intitulé poste	Nouveau cadre d'emplois	Date d'effet
Action sociale	Responsable chantier d'insertion	Techniciens territoriaux (B)	Direction services techniques – Espaces verts	Agent polyvalent espaces verts	Adjoints techniques territoriaux (C)	1 ^{er} juin 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n° 20 P 204 du 4 août 2020 du Maire de Gaillard adoptant les Lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

VU le tableau des emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 23 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – CURTIL – PATRIS – PIGNY A. – PIGNY R. – FOURNIER – SIMULA – CORNEC – CHARPENTIER-LOMBARD – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH)

Article 1 : **ADOpte** les propositions susmentionnées.

Article 2 : **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

Article 3 : **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents et ce aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 5 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

28/5/25

- de sa mise en ligne le :

2/6/25